

TRANSPORT SCOLAIRE

2025/2026

À destination des écoles
MATERNELLES & PRIMAIRES

Usage annuel ou ponctuel



02 97 26 85 01



transportscolaire@cmc.bzh

Centre
MORBIHAN
Communauté

Inscription annuelle & tarifs

Dossier à retourner pour le vendredi 06 juin 2025

Comment inscrire son enfant ?

Adressez le dossier complet (téléchargeable sur www.centremorbihancommunaute.bzh) :

- ➔ Fiche d'inscription OU de réinscription pré-remplie
- ➔ Par courrier à Centre Morbihan Communauté
4 rue Yves Le Thiès - 56500 Locminé

Le titre de transport vous sera adressé courant juillet/août. Il vous suffira d'y insérer la photo de votre enfant.

Toute demande tardive ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles et sur les circuits existants. Conformément au règlement régional, une pénalité de 30€ sera appliquée pour tout dossier d'inscription réceptionné tardivement.

Comment régler ses titres de transport ?

Vous recevrez par voie postale, à domicile, au cours du 1^{er} trimestre 2025/2026, un avis de sommes à payer du centre des finances publiques.

Les tarifs

La participation familiale aux transports scolaires est harmonisée pour l'ensemble de la Région Bretagne. Elle est forfaitaire et annuelle. Toute année commencée est due.

Enfants transportés	Tarifs annuels
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	130 euros par an
3 ^{ème} enfant	50 euros par an*
à partir du 4 ^{ème} enfant	Gratuit*
Duplicata de carte (en cas de perte)	8 euros

**Pour bénéficier de la réduction de tarif, les enfants doivent tous être transportés sur un service de transport de la Région Bretagne « Breizh Go ».*

N'oubliez pas d'informer le service Transport Scolaire dès l'inscription et de transmettre OBLIGATOIREMENT la photocopie des cartes de transports de tous les enfants pour l'année 2025/2026.

Les circuits

Les circuits et arrêts sont consultables sur www.centremorbihancommunaute.bzh

Les horaires prévisionnels des circuits pour la rentrée de septembre 2025 seront consultables sur notre site internet* à la fin du mois d'août.

Les circuits et arrêts sont consultables sur www.centremorbihancommunaute.bzh

Les horaires prévisionnels des circuits pour la rentrée de septembre 2025 seront consultables sur notre site internet* à la fin du mois d'août.



Demande de création d'arrêt

Toute demande de création d'arrêt doit être formulée avant **le vendredi 06 juin 2025** à l'aide de l'imprimé disponible sur notre site internet*ou auprès du service.

Après cette date, les demandes ne seront plus étudiées sauf sur justificatif de déménagement ou de changement d'établissement scolaire.

* www.centremorbihancommunaute.bzh

Dérogations

Conditions tenant au respect de la sectorisation des transports scolaires :

Le règlement régional définit les conditions d'accès au transport scolaire pour les écoliers scolarisés en dehors de leur secteur géographique.

Il est consultable sur le site de la Région :
www.breizhgo.bzh/transportscolaire

En cas de refus de dérogation, l'élève pourra accéder au transport sur les arrêts existants, dans la limite des places disponibles, au tarif des Ouvertures au Public. (Voir page suivante)

Vous recherchez un moyen de transport ponctuel ?



BÉNÉFICIEZ DE L'ACHAT DE TICKET « OUVERTURE PUBLIC »

Sur les circuits de
Transport Scolaire Primaire
de Centre Morbihan Communauté

Tarif pour les - de 26ans :
15€ le carnet de 10 tickets
OU
25€ le coupon mensuel

Dans la limite des places disponibles
(autocars ou véhicules légers)

Arrêts et horaires consultables sur
www.centremorbihancommunaute.bzh

Achat des tickets auprès du
Service Mobilité : 02 97 26 85 01

Informations complémentaires

Pour toutes demandes d'inscription aux transports à destination des
collèges et des **lycées**, se renseigner auprès de :

Région Bretagne

Inscription en ligne :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan>

Renseignement :

02.99.300.300 / contact@breizhgo.bzh

Centre
MORBIHAN
Communauté

